



RENAULT RETAIL GROUP

Réseau commercial

Intranet : www.intra.renault.fr/cgt-central/index

Courriel Intranet Renault : cgt.central@renault.com

Site Internet : cgt-renault.com **Courriel** : rfa@cgt-renault.com

Réagir, Revendiquer, Gagner !

Déclaration préalable de la CGT à la 2^{ème} réunion de négociation sur l'accord du Droit syndical

Avant de commencer cette deuxième réunion, nous voulons revenir sur les débats de celle tenue le 19 avril dernier.

Nous voulons vous interpellier sur votre décision de la mise en place des commissions santé sécurité et conditions de travail qui ne concerneraient que les établissements de plus de 300 salariés. Vous décidez unilatéralement de supprimer tout contre pouvoir des salariés pour faire valoir leur droit à la santé, à la protection et à leur bien-être au travail dans les autres succursales. Pour la CGT nous ne pouvons accepter cette décision.

En effet, la dégradation des conditions de travail, la diminution des effectifs, la surcharge de travail, le changement des horaires qui vont être mis en place avec un élargissement des horaires, un « management par le stress » sont autant de situations que subissent quotidiennement les salariés dans les succursales et entraînent des Troubles Musculo-Squelettique et/ou des Risques Psycho Sociaux. Le constat du bilan social de 2017 nous donne malheureusement raison avec la progression des maladies professionnelles, des accidents du travail...

Vous êtes l'acteur principal de la prévention des risques professionnels et responsables du bien-être de tous les salariés de RRG. Vous devez assurer leur sécurité et préserver leur santé physique et mentale. Nous vous demandons par cette déclaration la mise en place dans toutes les succursales d'une commission locale santé sécurité et conditions de travail quel que soit l'effectif de l'établissement.

La CGT ne fera aucune concession sur la santé et de la sécurité au travail des salariés.

Nous attendons donc que nous revenions sur ce point aujourd'hui dans le cadre des négociations.

Si vous avez décidé de faire de cette réunion, au-delà des belles déclarations sur le dialogue social, une simple chambre d'enregistrement où tout est décidé d'avance et dans laquelle les délégations syndicales représentantes du personnel ne sont présentes que pour faire de la figuration, nous interpellons les instances juridiques afin que ce droit essentiel, à savoir la prévention, les conditions de travail et la santé des salariés soient assurées pour tous les salariés.